

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF952

présenté par
M. Peu, M. Brugerolles, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	400 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	400 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	400 000 000	400 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au Congrès HLM de 2023, la promesse a été faite d’abonder le budget du FNAP d’1,2 milliards d’euros sur 3 ans pour accélérer la rénovation énergétique du parc HLM. En réalité, les

investissements ont été moindres, et le FNAP est dans une situation de financement critique. Cet amendement demande à ce que l'investissement annuel de l'État dans le FNAP progresse de façon à permettre la rénovation HLM à la hauteur des engagements pris.

Nous proposons en conséquence de diminuer de 400 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement les crédits de l'action 01 « aides personnelles » du programme 109 « Aide à l'accès au logement » pour abonder du même montant ceux de l'action 01 « Construction locative et amélioration du parc » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat. Nous invitons le Gouvernement à lever le gage pour garantir les moyens de l'aide au logement, que nous ne souhaitons évidemment pas réduire.